

- la libéralisation des échanges commerciaux multilatéraux à des conditions justes et équitables pour tous, qui tiennent compte des besoins particuliers des pays en développement;
 - un transfert de ressources adéquat des pays développés vers les pays en développement, ainsi que des mesures pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement les plus pauvres;
 - le développement des ressources humaines par l'éducation, la formation, les soins de santé, la culture, le sport et les programmes de promotion du soutien aux familles et à la communauté, avec une attention particulière portée aux besoins des femmes, des jeunes et des enfants;
 - des programmes efficaces et de plus en plus importants de coopération bilatérale et multilatérale visant à rehausser les niveaux de vie;
- étendre les bienfaits du développement sans sacrifier les droits de la personne;
 - protéger l'environnement en respectant les principes du développement durable énoncés à Langkawi;
 - prendre des mesures pour combattre le trafic et la consommation de drogues ainsi que les maladies transmissibles;
 - aider les petits pays du Commonwealth à résoudre leurs problèmes économiques ou de sécurité;
 - appuyer les Nations unies et les autres organismes internationaux qui travaillent pour la paix, le désarmement et le contrôle des armements et pour l'établissement d'un consensus international au sujet des enjeux politiques, économiques et sociaux planétaires.

10. Pour donner du poids à nos engagements, nous avons l'intention de privilégier la coopération des pays du Commonwealth dans ces secteurs et d'améliorer cette coopération. Cela impliquera, entre autres, d'accroître la capacité du Commonwealth à répondre aux demandes d'aide des membres pour ancrer les pratiques de la démocratie, de l'administration responsable et de la primauté du droit.

11. Nous invitons toutes les institutions intergouvernementales du Commonwealth à saisir les occasions créées par ces défis. Nous prenons l'engagement de les aider à mettre au point des programmes qui exploitent notre passé historique, professionnel, culturel et linguistique commun et qui viennent compléter les travaux des autres organismes internationaux et régionaux.

12. Nous invitons l'Association parlementaire et les organisations non gouvernementales du Commonwealth à participer pleinement à la réalisation de ces objectifs, dans un esprit de coopération et d'entraide.

13. En réaffirmant les principes du Commonwealth et en nous engageant à les intégrer aux politiques et aux mesures qui seront adoptées pour relever les défis des années 1990, dans les secteurs où nous croyons que le Commonwealth peut être d'un apport particulier, nous, chefs de gouvernement, exprimons notre volonté de renouveler et de renforcer la valeur et l'importance du Commonwealth, institution capable de rehausser la qualité de vie non seulement de ses propres pays membres et de leurs habitants, mais aussi de l'ensemble de la grande communauté dont ceux-ci font partie.

Le 20 octobre 1991